



CONTRÔLE PRÉVENTION SERVICE

LUXO BENNES
37 rue de Seine
94400 – VITRY SUR SEINE

RAPPORT N° 25.11.9642

Rapport établi par M. DECOMBE

VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

BENNE A GRAVATS GRUTABLE

KONTENER MULDA KP7 - PARC 8055

UTILISATEUR : LUXO BENNES
INTERVENTION LE : 24 NOVEMBRE 2025
LIEU DE VERIFICATION : PONTCARRE

Notre mission a été réalisée en application de l'article R233-11 du Code du Travail relatif aux vérifications générales périodiques. Les équipements concernés et le contenu de ces vérifications sont définis par les arrêtés du 5 mars et du 4 juin 1993 émanant du Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou par l'arrêté du 24 juin 1993 émanant du Ministère de l'Agriculture qui reprend les deux précédents et l'arrêté du 9 juin 1993 pour les machines mobiles équipées en levage.

Elles concernent les éléments normalement accessibles et visibles après démontage des capots et carter réalisé par l'utilisateur.

Ce rapport ne vise que le maintien en état du matériel et non sa conformité générale

BENNE A GRAVATS GRUTABLE

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE LEVAGE

MARQUE	TYPE	N° SERIE/N° INTERNE	ENERGIE	Date de 1 ^{ère} Mise en Service
KONTENER	MULDA KP7	Parc 8055	-	-

Charge maximale d'utilisation (CMU)

8 000 kg

Ne jamais dépasser la charge maximale

EPREUVES REGLEMENTAIRES

Réalisées à la mise en service de l'appareil

CHARGE D'ESSAI :

Les essais du dispositif de charge ont été réalisés avec la CMU.

AVIS GENERAL :

L'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement n'ont pas fait apparaître de défectuosité, ni d'anomalie.

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
-----------------	--------------

STRUCTURE

ETAT DE LA BENNE	En bon état Ne présentant pas de défaut d'aspect Bon état des soudures Bon état de la carrosserie de la benne Bon état des points d'ancrages des tourillons Déformation non constatée de la benne Usure non constatée sur le fond de la benne
------------------	---

AMARRAGES

AMARRAGES	En bon état Sans déformation constatée des amarrages Bonne fixation des éléments d'amarrage
-----------	---

MARQUAGE ET CONSIGNES

PLAQUES	Présence du marquage CE Présence de la plaque indiquant la CMU
---------	---

Article 97/37/EC

Pour la manipulation de la benne, il convient d'accrocher par les 4 points d'ancrage situés aux extrémités de la benne.
 La levée doit être verticale et équilibrée.
 La manipulation de ce matériel doit être confiée à des personnes compétentes.

SANS OBSERVATION

CARACTERISTIQUES

NATURE	MARQUE	TYPE	N°SERIE/N°INTERNE
Benne à gravats grutable	KONTENER	MULDA KP7	PARC 8055

MOTIF DES ESSAIS

Périodicité

CONTENU DE LA VERIFICATION

Voir rapport joint en annexe.

Cet examen reste à la charge de l'utilisateur dans les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté du 09 juin 1993.

Appareil mobile : la mobilité de l'appareil autorisant des utilisations très diverses dans des environnements différents, l'utilisateur doit s'assurer lors de chaque mise en œuvre que l'appareil est bien adapté aux travaux à réaliser et que son installation et son utilisation restent conformes aux prescriptions du constructeur.

AIRE D'ESSAIS

Aire dégagée et libre d'obstacles

CHARGES

Fournies par LUXO BENNES
Sable

STATIQUE

NATURE ET CONDITIONS DES EPREUVES : charge maxi
CHARGE AUTORISEE : 8 000 kg

AVIS A L'ISSUE DES EPREUVES :

L'appareil a subi les épreuves sans défaillance. Aucune déformation permanente n'a été constatée.

SANS OBSERVATION
